

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES  
Séance plénière du 17 février 2022 à 10h00  
« Regard international sur les retraites »

<b>Document n° 4</b>
----------------------

<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>
---

## **Rapport 2021 sur l'adéquation des pensions**

### **Objectifs du rapport et conclusions principales**

*Rapport préparé conjointement par le Comité de la Protection Sociale et la Commission européenne (Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion), pp. 21-24 et pp. 14-17 ; traduction du Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites*



# Rapport 2021 sur l'adéquation des pensions

## Objectifs du rapport et conclusions principales

### A. Objectifs du rapport

- Périmètre d'analyse du rapport

Le rapport porte principalement sur les **systèmes de pensions de vieillesse** dans les 27 États membres de l'UE (UE-27). Une pension de vieillesse est une prestation payable aux personnes qui ont atteint l'âge d'ouverture des droits, principalement accordés sur la base d'une condition préalable telle que le versement de cotisations (acquittées ou prises en charge), l'occupation d'un emploi ou une condition de résidence. L'analyse du rapport concerne essentiellement les pensions versées par les régimes légaux, en intégrant la contribution des pensions complémentaires à l'adéquation, le cas échéant.

Le rapport analyse également le rôle des **pensions de réversion**, dont les droits sont dérivés (d'une pension directe), pour fournir un revenu adéquat pour les personnes âgées. En outre, étant donné que de nombreuses personnes atteignent l'âge de la retraite sans avoir accumulé suffisamment de droits à pension, le rapport examine également les dispositions relatives au revenu minimum des personnes âgées. Certains éléments des **prestations de retraite minimales** peuvent dépendre des besoins actuels et être soumis à des conditions de revenu ou de ressources.

Outre les pensions, le niveau de vie des personnes âgées dépend également d'autres prestations de protection sociale, ainsi que d'un large éventail de politiques publiques, relatives notamment au logement, aux services sociaux, à la fiscalité, etc. Le présent rapport sur l'adéquation des pensions tente d'explorer, en particulier, l'interaction entre les pensions et les **soins de longue durée** dans la détermination du niveau de vie des personnes âgées, en s'appuyant pour ce faire sur le rapport conjoint du Comité de la Protection Sociale (CPS) et de la Commission sur les soins de longue durée. Il examine également la manière dont la fiscalité liée aux pensions affecte la répartition des revenus, y compris aux âges élevés.

Par son analyse de l'évolution des systèmes de retraite et de leur impact sur l'adéquation, le rapport met l'accent sur les réformes adoptées dans les États membres depuis la situation décrite dans le précédent *Pension Adequacy Report (PAR)*, c'est-à-dire entre le 1er juillet 2017 et le 1er juillet 2020, tout en réfléchissant également aux tendances à plus long terme et aux débats politiques en cours.

À des fins de comparaison, le rapport assimile la population âgée de 65 ans et plus (les « 65+ ») aux personnes âgées, et la population âgée de 55 à 64 ans à la population des

travailleurs âgés potentiels. Les âges effectifs auxquels les personnes se retirent du marché du travail et cessent de dépendre de revenus du travail varient entre les États membres, selon les groupes de population, et entre la situation actuelle et les projections futures ; ces différences sont identifiées et analysées dans le rapport. Néanmoins, la catégorie des 65+ permet une continuité et une cohérence de l'analyse ; elle est proche de l'âge effectif moyen de sortie du marché du travail dans l'UE aujourd'hui. Le rapport analyse également la situation d'autres groupes d'âge, tels que les personnes âgées de 75 ans et plus, lorsque c'est pertinent.

- Concept d'adéquation des pensions

Le PAR 2021 reprend le même concept d'adéquation que l'édition précédente (2018) et distingue trois dimensions principales de l'adéquation : (i) **la protection contre la pauvreté**, (ii) **le maintien du revenu** et (iii) **la pension/durée de retraite**.

**Premièrement, l'adéquation des pensions est mesurée par la capacité à prévenir et à atténuer le risque de pauvreté à la vieillesse**, en tenant compte des risques de pauvreté monétaire, ainsi que de la privation matérielle et sociale parmi les femmes et les hommes âgés de 65 ans et plus. Il convient de noter que, si les pensions représentent quatre cinquièmes des revenus des ménages âgés, le niveau de vie des personnes âgées est également influencé par les autres sources de revenu des ménages, leurs actifs et les services auxquels ils ont accès, ainsi que par la façon dont leurs revenus correspondent à leurs besoins réels. Ces considérations sont brièvement évoquées dans le rapport.

**Deuxièmement, l'adéquation des pensions est mesurée par leur capacité à remplacer les revenus d'activité** et donc à limiter l'impact financier du passage du travail à la retraite, ce qui permet d'évaluer dans quelle mesure le niveau de vie avant la retraite peut être maintenu. Ceci peut être fait soit en comparant les revenus des mêmes individus avant et après le départ à la retraite, ou de manière approchée, en comparant le revenu de la population âgée/retraîtée à celui de la population plus jeune/active. La capacité actuelle des systèmes de retraite à remplacer les revenus d'activité peut être mesurée à l'aide de données empiriques, tandis que la méthodologie de calcul des taux de remplacement théoriques, basée sur des profils de carrière standardisés, permet de projeter les évolutions futures et l'impact de divers scénarios de carrière sur les pensions.

**Troisièmement, la dimension de la durée doit être prise en considération.** Le PAR considère deux aspects. Tout d'abord, la durée de la retraite en tant que telle est une mesure de l'adéquation (c'est-à-dire de la manière dont les personnes peuvent passer **une partie raisonnable de leur vie à la retraite**). Des cohortes différentes, ou des groupes socio-économiques au sein d'une même cohorte, peuvent avoir une espérance de vie différente et donc une durée de retraite différente, à moins que les systèmes de retraite ne s'adaptent à ces différences. En outre, **l'adéquation évolue au fil du temps passé à la retraite**, reflétant les changements dans les niveaux de revenus, la composition du ménage, l'état de santé et le besoin de soins. Les politiques visent à soutenir le niveau de vie des personnes âgées par l'indexation des pensions et la fourniture de services de santé et d'aide à la dépendance.

Sous contrainte de soutenabilité, il existe en pratique un arbitrage entre les différentes dimensions de l'adéquation. Ainsi, certains pays donnent la priorité à la protection contre la pauvreté de l'ensemble de la population retraitée, tandis que d'autres cherchent à maintenir un lien étroit entre le revenu à la retraite et les revenus antérieurs. De même, la durée est mise en balance avec les autres dimensions : si un âge de départ à la retraite très élevé peut permettre le versement de pensions élevées, la durée moyenne pendant laquelle les personnes peuvent bénéficier de ces prestations est réduite.

L'adéquation actuelle des revenus des personnes âgées dans l'UE, selon les orientations conceptuelles décrites ci-dessus, et principalement sur la base des données de 2019, est examinée dans le chapitre 1 du rapport.

- Réformes et adéquation future

Les systèmes de retraite européens et leurs performances sont en évolution constante, reflétant les changements de la structure démographique, de l'économie et du monde du travail, ainsi que de la dynamique politique dans les États membres. Par conséquent, il est nécessaire de faire régulièrement le point sur les dernières réformes des systèmes de retraite nationaux, ainsi que d'actualiser les projections concernant l'évolution de l'adéquation des pensions. Le chapitre 2 du *PAR* donne ainsi un aperçu des réformes récentes des systèmes de retraite des États membres, en vue d'identifier les principales tendances en matière de réformes et leur incidence en termes d'adéquation des pensions.

Les réformes des retraites affectent les revenus à la retraite avec un certain décalage. Cela s'explique en partie par les mesures transitoires nécessaires, mais aussi par le fait que certains dispositifs nécessitent une montée en charge, comme l'ajustement progressif de l'âge de la retraite ou du niveau des pensions à l'espérance de vie. Ainsi, l'évaluation des réformes nécessite de formuler des hypothèses sur les évolutions futures et d'envisager différents scénarios. Ces scénarios doivent couvrir l'emploi et les évolutions économiques et financières dans une perspective de long terme, ainsi que la manière dont les jeunes travailleurs d'aujourd'hui s'adapteront aux systèmes de retraite réformés.

Dans le chapitre 3, la méthodologie du taux de remplacement théorique (TRR), basée sur des cas stylisés supposant des profils de carrière standardisés, nous permet de prévoir comment la capacité des pensions à fournir un revenu de remplacement pourrait évoluer à l'avenir, en comparant les taux de remplacement des personnes qui prennent leur retraite en 2019 à ceux des personnes qui commencent à travailler en 2020, pour des profils de carrières similaires. En outre, cette méthodologie nous permet d'évaluer comment les différences de niveaux de rémunérations, de durée de carrière, d'âge de départ à la retraite et de divers événements de la vie (tels que les interruptions de carrière liées à des activités d'aidant) affectent l'adéquation des pensions.

- Partage des risques et des ressources dans les systèmes de retraite

Les systèmes de retraite – et plus largement les systèmes de prestations socio-fiscales – contribuent au partage des ressources entre les groupes de population et les niveaux de revenus. Le document conjoint du CPE et du CPS sur les pensions<sup>1</sup> éclaire les questions de soutenabilité anticipée, en particulier au cours des deux prochaines décennies, lorsque l'incidence du vieillissement sera cruciale dans les pays où les dépenses de retraite sont élevées, tandis que la population en âge de travailler commencera à diminuer sensiblement. Les évolutions de la démographie et du marché du travail mettent en lumière les règles qui déterminent le partage des risques et des ressources entre les différents groupes de la société.

Le *PAR* analyse l'évolution du partage des risques et des ressources dans les systèmes de retraite, en se concentrant sur les inégalités de revenus et les revenus de remplacement pour les personnes ayant des niveaux de revenus différents. Le rapport traite également des différences générées en matière de revenus à la retraite. Par ailleurs, le *PAR* analyse l'impact redistributif de l'imposition des cotisations et des prestations de retraite, ainsi que le rôle des mécanismes de solidarité (tels que les prestations minimales ou les droits à pension non contributifs) et relie ces angles d'analyse au débat politique actuel sur l'équité sociale.

Parmi les impacts potentiels des évolutions économiques et du monde du travail, on peut citer la diminution de la part des revenus du travail dans la valeur ajoutée, alors que l'évolution des salaires ne suit pas nécessairement celle de la productivité. Ces évolutions exerceraient une pression sur le financement des systèmes de retraite, puisque ces derniers reposent en grande partie sur des cotisations assises sur le travail. Les États membres pourraient donc être amenés à reconsidérer le mode de financement de leur système de protection sociale, et en particulier des systèmes de retraite. Le *PAR* contribue à ce débat en analysant les ressources et les dépenses des systèmes de retraite et en réfléchissant aux sources de financement possibles pour garantir la solidarité et l'adéquation dans un monde du travail en mutation et dans un contexte de numérisation croissante.

Cette discussion sur le partage des risques et des ressources dans les systèmes de retraite est présentée au chapitre 4 du *PAR*.

## **B. Conclusions principales**

Le principe 15 du pilier européen des droits sociaux promeut le droit aux revenus et aux pensions de vieillesse. Comme le souligne le plan d'action pour le pilier européen des droits sociaux, le rapport 2021 sur l'adéquation des pensions préparé conjointement par le Comité de la protection sociale et la Commission européenne soutient les efforts nationaux visant à garantir des pensions et un minimum vieillesse adéquats en analysant l'adéquation des

---

<sup>1</sup> Le [Joint Paper on Pensions 2019](#) est un document élaboré conjointement par le Comité de Politique Économique et le Comité de la Protection Sociale, publié en janvier 2020. Il combine dans une approche globale les analyses du rapport 2018 sur le vieillissement (*AWG report*) du Comité de Politique Économique et du rapport 2018 sur l'adéquation des pensions (*PAR*) du Comité de la Protection Sociale.

pensions actuelles et futures, c'est-à-dire la manière dont elles contribuent à **maintenir le revenu des hommes et des femmes pendant leur retraite** et à **prévenir la pauvreté des personnes âgées**. L'augmentation de la longévité et la diminution de la population en âge de travailler vont exercer une pression sur les systèmes de retraite européens dans les décennies à venir. Si l'on peut s'attendre à ce que la crise sanitaire actuelle ait un impact sur les revenus des personnes âgées, il est prématuré d'en tirer des conclusions à ce stade et cette question sera abordée dans la prochaine édition de ce rapport. Le rapport<sup>2</sup> souligne que :

*- après une décennie d'amélioration, aucun progrès supplémentaire n'a été réalisé pour réduire le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale pour les personnes âgées dans l'UE.*

1. **La pauvreté ou l'exclusion sociale des personnes âgées a légèrement augmenté depuis 2016, même si elle reste nettement plus faible qu'en 2008.** Près de 18,5 % (16,1 millions) des personnes âgées de 65 ans et plus dans l'UE en 2019 sont exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, tandis que dans certains pays, cette part peut atteindre 50 %. Les risques de pauvreté monétaire chez les personnes âgées ont légèrement augmenté au cours des trois dernières années, tandis que les privations ont continué à diminuer. Dans le même temps, compte tenu de l'augmentation projetée de la population âgée, le nombre absolu de personnes exposées au risque de pauvreté est susceptible d'augmenter.

*En 2019 en France, 11,2 % des personnes âgées de 65 ans et plus sont exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (11,6 % pour les femmes, 10,6 % pour les hommes)<sup>2</sup>.*

2. **Le revenu des personnes âgées a légèrement diminué par rapport au revenu des générations plus jeunes depuis 2016, reflétant la croissance continue des revenus des personnes en âge de travailler.** Le revenu médian des personnes âgées dans l'UE représentait 89 % du revenu de la population en âge de travailler (les 18-64 ans) en 2019, avec de grandes différences entre les pays. À long terme, l'augmentation du niveau d'éducation des jeunes générations est un facteur clé dans les différences de revenus entre les générations. Dans les États membres, les pensions représentent entre un tiers et plus de deux tiers des rémunérations de fin de carrière.

*En 2019 en France, le revenu médian des plus de 65 ans représente 100 % du revenu médian des 18-64 ans (98 % pour les femmes, 103 % pour les hommes).*

3. **Au niveau de l'UE, la durée de retraite a légèrement diminué au cours de la dernière décennie, l'âge de sortie du marché du travail ayant augmenté plus vite que l'espérance de vie dans un certain nombre d'États membres.** La durée de retraite, mesurée à partir de la date à laquelle on quitte son dernier emploi, est légèrement supérieure à 20 ans en moyenne, soit un peu moins de la moitié de la vie

---

<sup>2</sup> Les paragraphes en italiques bleues reprennent les données de la fiche pays « France » du PAR 2021.

active. Bien que de nombreux pays aient durci les conditions de sortie du marché du travail et de retraite anticipée, ces dispositions sont encore relativement récentes et leur impact potentiel sur la durée de retraite peut n'être pas encore clairement visible.

*En 2019 en France, la durée de retraite, mesurée à partir de la date à laquelle on quitte son dernier emploi, est de 24 ans (26 ans pour les femmes, 22 ans pour les hommes).*

- le maintien d'un niveau de vie adéquat pendant la retraite reste un défi, en particulier pour les femmes.

4. **Les inégalités entre les genres s'accroissent avec l'âge.** Dans l'UE-27, l'écart genré en matière de pauvreté des personnes âgées est plus important que pour les personnes d'âge actif, tandis que l'écart de pensions entre les hommes et les femmes, qui résulte de l'impact agrégé des inégalités sur le marché du travail, reste important (29,5 % en 2019) malgré une légère diminution (de 32,3 % en 2016). On observe peu de convergence entre les pays.

*En 2019 en France, les femmes âgées de 65 à 79 ans ont des pensions moyennes inférieures de 30 % à celles des hommes.*

5. **Le risque de pauvreté des femmes devient plus élevé après l'âge de 75 ans,** car les femmes ont une espérance de vie plus longue et sont plus souvent seules au grand âge. Les pensions de réversion contribuent à redistribuer des revenus vers les femmes âgées, mais ne suffisent pas à compenser les inégalités de carrière.
6. **Les droits spécifiques pour interruptions de carrière liées aux enfants ou au chômage sont un levier efficace pour protéger les droits à pension.** Les projections montrent que les droits au titre de la garde d'enfants et du chômage limitent considérablement l'impact des interruptions de carrière sur les prestations de retraite dans la plupart des États membres, et les dispositifs spécifiques pour la prise en charge d'un adulte dépendant sont de plus en plus répandus, même si des écarts subsistent entre les États.
7. **Des services de santé, ainsi que de prise en charge de la dépendance, abordables et de qualité sont importants pour maintenir un niveau de vie adéquat tout au long de la retraite.** Même si, au cours des trois dernières années, la proportion de personnes âgées qui ne peuvent pas se permettre des dépenses de santé a diminué, encore trop d'européens âgés, pour la plupart des femmes, n'ont pas les moyens de payer les dépenses de dépendance nécessaires. Par exemple, une personne sur trois n'a pas les moyens de payer des soins à domicile.



- les inégalités de revenus au sein des personnes âgées persistent, bien que les politiques en matière de retraite et de fiscalité puissent contribuer à les atténuer.

8. **Les inégalités de revenus à âge élevé persistent, mais grâce à l'impact redistributif des systèmes de retraite et de fiscalité, elles sont plus faibles qu'aux âges actifs dans la plupart des États membres.** Les inégalités de revenus au sein des personnes âgées de 65 ans et plus ont légèrement augmenté dans l'UE-27 sur la période 2007-2019. Le taux de remplacement est généralement plus élevé pour les personnes les moins bien rémunérées, ce qui contribue à un partage des ressources et une redistribution entre les groupes socio-économiques. Le traitement fiscal des cotisations et des prestations de retraite influe sur la répartition et l'adéquation des revenus à la retraite.

*En 2019 en France, le ratio interquintile des revenus (revenu moyen des 20 % les plus aisés rapporté au revenu moyen des 20 % les moins aisés) des personnes âgées de plus de 65 ans était de 4,1, dans la moyenne des pays de l'UE27.*

9. **L'intensité de la pauvreté des personnes âgées a continué d'augmenter progressivement au cours des trois dernières années,** ce qui signifie que les personnes âgées pauvres décrochent par rapport au reste de la population et qu'un effort plus important serait nécessaire pour faire passer leurs revenus au-dessus du seuil de pauvreté.
10. **Les prestations minimales de vieillesse peuvent constituer un filet de garantie important pour les personnes à carrière courte ou à faibles revenus.** Les États membres ont mis en place divers dispositifs de revenu minimum, souvent non contributifs et fonctions des besoins. La part des personnes âgées qui dépendent de prestations minimales, le plus souvent des femmes, est restée globalement stable au cours des trois dernières années, alors que, dans le même temps, de nouvelles mesures ont été adoptées dans un certain nombre de pays pour étendre protection offerte par le minimum vieillesse.

- les carrières futures devront être plus longues pour maintenir des pensions adéquates.

11. **L'adéquation des pensions dépendra de plus en plus de l'allongement des carrières.** Les projections théoriques montrent que, dans la plupart des États membres, les personnes qui prendront leur retraite en 2059 auront des pensions, rapportées à leurs rémunérations de carrière, inférieures à celles des retraités ayant eu des carrières similaires en 2019. L'âge de liquidation et l'âge effectif de départ à la retraite devraient continuer d'augmenter au cours des prochaines décennies, tandis que les possibilités de retraite anticipée se réduiront, avec toutefois des différences importantes selon les pays. Les allongements projetés de durée de carrière suivent

avec retard l'augmentation des âges de départ à la retraite et ne suffiraient pas à empêcher la baisse relative des niveaux de prestations.

*En France, le taux de remplacement théorique (calculé sur un cas type de carrière continue de 40 ans, à la rémunération moyenne, jusqu'à l'âge d'ouverture des droits) s'élève à 76,2 % en 2019, et s'établirait à 65 % en 2059, à législation constante.*

**12. Dans la plupart des pays, l'âge d'entrée sur le marché du travail a moins d'impact sur le niveau des pensions que l'âge de la retraite.** Alors que les projections montrent que travailler deux ans au-delà de l'âge d'ouverture des droits apporterait des gains substantiels, une longue carrière qui commence tôt mais se termine à l'âge normal de la retraite, ce qui peut être le cas pour de nombreux travailleurs peu qualifiés, ne conduirait pas à des taux de remplacement très élevés dans la plupart des États membres, ce qui soulève des questions sur la manière dont les systèmes de retraite récompensent les longues carrières professionnelles.

*- Les systèmes de retraite évoluent dans des économies et des marchés du travail en mutation, et le maintien de leur adéquation peut nécessiter de reconsidérer leurs sources de financement.*

**13. Alors que de nombreuses réformes ont continué à promouvoir l'allongement de la vie au travail, un certain nombre d'États membres ont également pris des mesures pour renforcer l'adéquation des pensions.** Les principales tendances en matière de réforme au cours des trois dernières années ont visé : à retarder les départs à la retraite par le biais d'incitations ; à améliorer la capacité à maintenir le niveau de vie à la retraite ; à renforcer l'inclusivité des systèmes de retraite (y compris la couverture du travail atypique et indépendant) ; à poursuivre les efforts de protection contre la pauvreté, *via* des prestations minimales ; et à réformer le financement des retraites.

**14. Les dépenses consacrées aux prestations de vieillesse représentent une part importante du PIB et du total des dépenses de protection sociale ; elles sont restées globalement inchangées au niveau de l'UE entre 2015 et 2018.** L'impact de l'évolution démographique a été largement compensé par les politiques budgétaires. Si la moyenne s'établit à 10,8 % du PIB, les dépenses varient considérablement d'un pays à l'autre (entre 4,6 % et 13,7 % du PIB en 2018), reflétant les différentes conceptions des systèmes de retraite et de protection sociale au sens large. Dans le même temps, l'augmentation des dépenses de retraite sur cette période a été associée à une légère baisse des inégalités de revenus des personnes âgées dans la plupart des États membres.

**15. La conception des systèmes fiscaux et des cotisations sociales, y compris leurs critères d'éligibilité et leur progressivité, affecte la base de financement des systèmes de retraite et leur résilience dans une économie et un marché du travail en mutation.** Alors que les prestations de vieillesse dans l'UE sont principalement financées par les cotisations sociales, un glissement généralisé vers le financement par les recettes publiques a pu être observé entre 2005 et 2018, reflétant en grande partie une baisse de la part payée par les employeurs. Le vieillissement de la population et l'évolution du marché du travail exercent une pression sur les systèmes reposant sur un financement par cotisations, ce qui oblige à explorer différentes sources de financement, notamment en envisageant une notion de revenu plus extensive comme base d'imposition ou en passant d'une imposition des revenus du travail à une imposition d'autres formes de revenus. Atteindre les objectifs sociaux des systèmes de retraite tout en maintenant leur soutenabilité peut nécessiter différentes approches du financement dans les États membres. En général, les recettes fiscales générales ont été plus stables que les revenus du travail, et leur affectation au financement de la protection sociale pourrait contribuer au socle de financement. D'autres sources de financement, telle que la taxe sur la valeur ajoutée, déjà utilisées dans certains États membres sont de plus en plus explorés.

**A la lumière de ces observations, le Comité de la protection sociale (CPS) considère que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour mettre en œuvre les principes pertinents du Pilier Européen des Droits Sociaux, comme le demande également le Plan d'Action.** L'UE devrait continuer à soutenir les efforts nationaux visant à garantir des pensions adéquates, notamment en promouvant l'égalité des sexes en matière de pensions et de droits spécifiques à pension pour les interruptions de carrière liées aux soins apportés par les aidants. Les initiatives visant à améliorer l'égalité et la protection des revenus pendant la vie active, telles que la directive sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, ainsi que la promotion de l'emploi des jeunes et de l'allongement de la vie active peuvent aider les travailleurs d'aujourd'hui à accumuler des pensions adéquates. Des efforts soutenus sont nécessaires pour garantir une couverture adéquate et des possibilités d'accumuler des droits à pension pour les travailleurs atypiques et les indépendants, dans le prolongement de la recommandation du Conseil sur l'accès à la protection sociale, et pour adapter les systèmes de retraite aux besoins d'une main-d'œuvre flexible et mobile.

**Le CPS appelle à un débat large et ouvert sur la manière dont les systèmes de retraite, associés plus largement aux politiques sociales, fiscales et de l'emploi, peuvent soutenir des revenus adéquats pour les personnes âgées dans un contexte de vieillissement de la population et d'évolution du marché du travail.** Le CPS invite le Comité de Politique Économique à donner suite au document conjoint de 2019 sur les pensions, en menant une réflexion commune sur les résultats du Rapport 2021 sur l'adéquation des pensions, du Rapport sur la dépendance et du rapport sur le vieillissement.

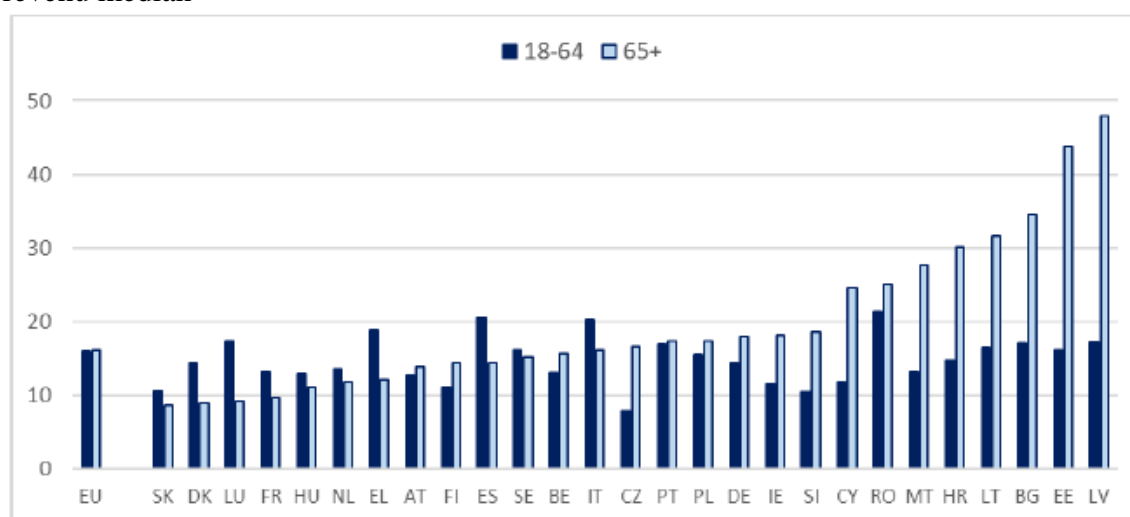
**L'adéquation des pensions et les inégalités nécessitent un suivi et une analyse continus,** notamment dans le contexte de la crise sanitaire actuelle et de son impact attendu sur les

marchés du travail, la protection sociale et la cohésion sociale. **Le CPS et la Commission ont ainsi l'intention de préparer le cinquième rapport sur l'adéquation des pensions pour adoption en 2024.**

### Annexe – compléments graphiques<sup>3</sup>

- La pauvreté monétaire relative des personnes âgées est légèrement plus élevée que celle des personnes en âge de travailler, mais avec des différences significatives entre les pays

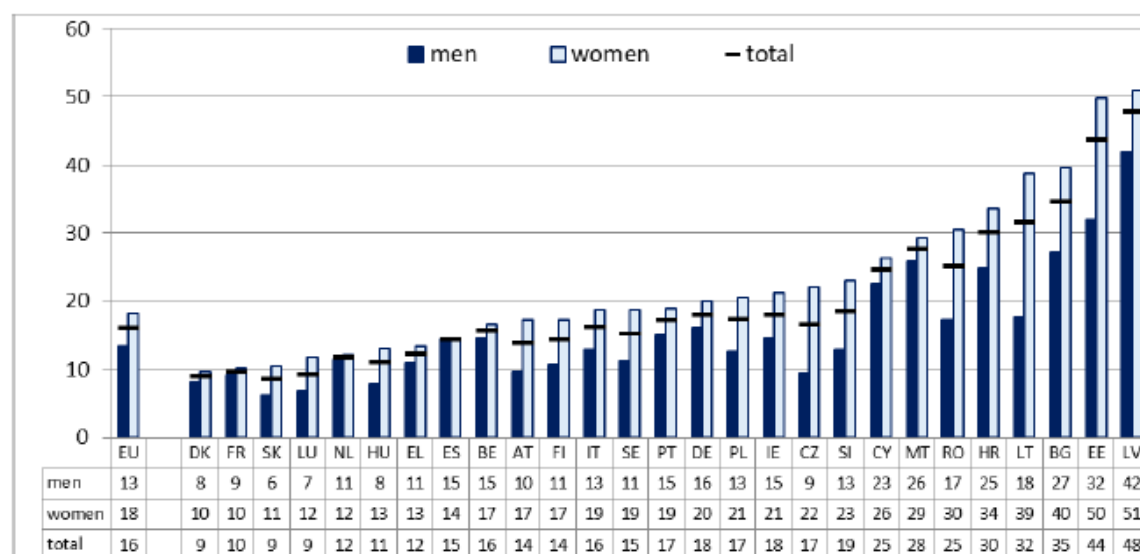
Figure 4 – Pourcentage de population en risque de pauvreté monétaire chez les 65 ans et plus et chez les personnes en âge de travailler (18-64 ans) ; seuil de pauvreté à 60 % du revenu médian



Source: Eurostat (ilc\_li02).

- Les femmes âgées sont plus exposées au risque de pauvreté monétaire que les hommes

Figure 5 – Pourcentage de population en risque de pauvreté monétaire selon le sexe ; seuil de pauvreté à 60 % du revenu médian



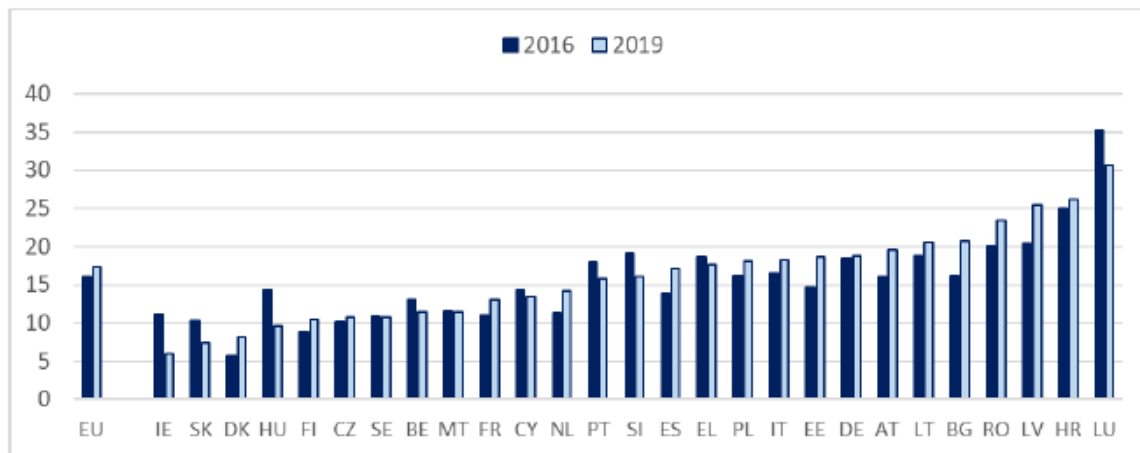
Source: Eurostat (ilc\_li02).

Note : men = hommes, women = femmes

<sup>3</sup> Les numéros des figures renvoient aux numéros des figures du PAR.

- La pauvreté des personnes âgées s'aggrave dans environ la moitié des États membres

Figure 6 – Intensité de la pauvreté monétaire des 65 ans et plus, en 2016 et en 2019, en %

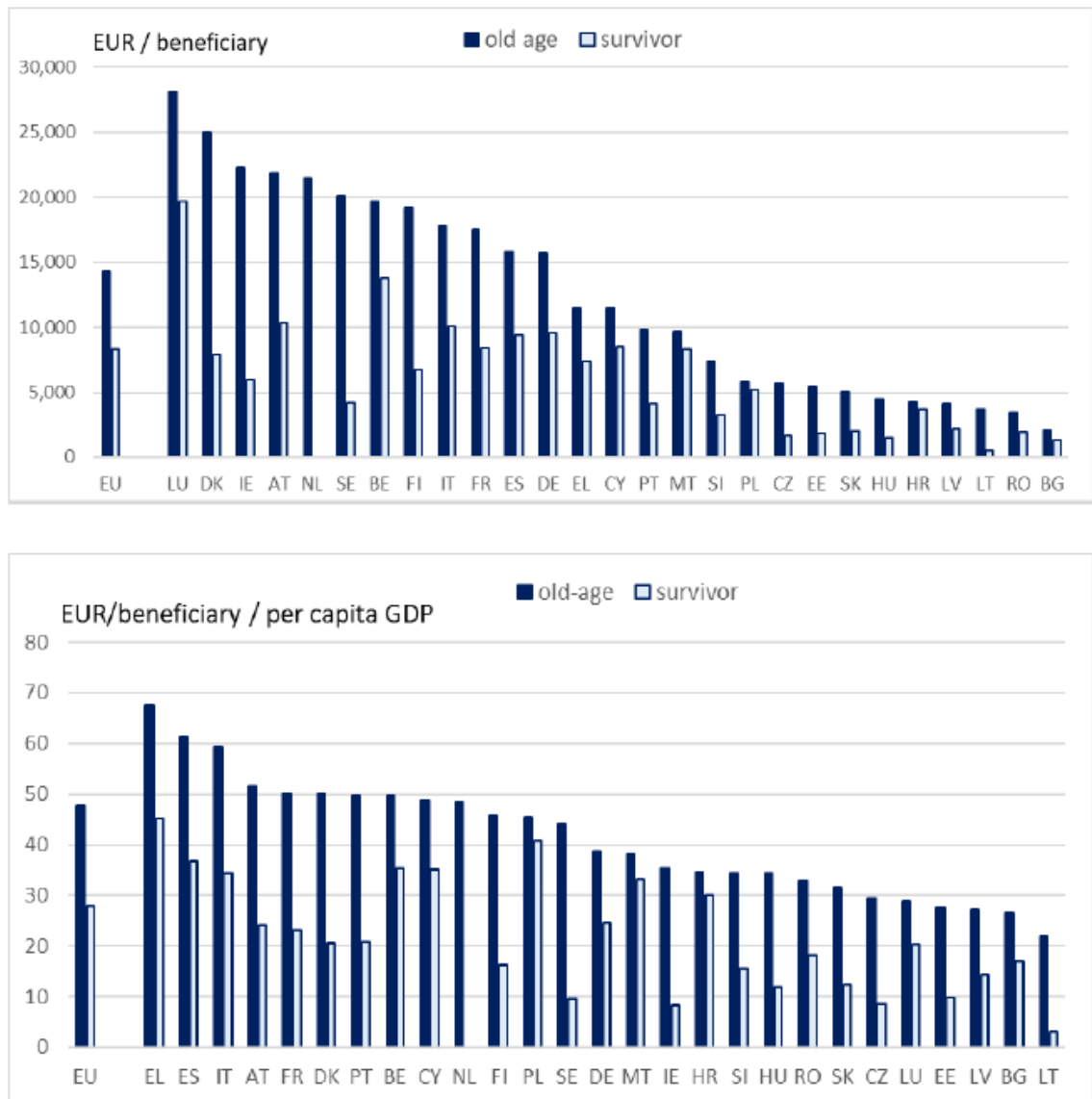


Source: Eurostat (ilc\_li11).

Note : l'intensité de la pauvreté monétaire est mesurée par l'écart relatif entre le revenu disponible médian équivalent (tenant compte de la composition du ménage) des individus situés en dessous du seuil de pauvreté et le seuil de pauvreté (défini à 60 % du revenu médian). Une intensité de 20 % signifie que les individus situés sous le seuil de pauvreté sont éloignés, en moyenne, de 20 % de ce seuil.

- Les pays qui dépensent le plus en matière de retraite dépensent 10 fois plus par habitant que ceux qui dépensent le moins.

Figure 10 – Dépenses de retraite, par pays, en euros par bénéficiaire (graphique du haut) et en % du PIB par habitant (graphique du bas) ; barre bleue : dépenses de retraite ; barre blanche : dépenses de réversion



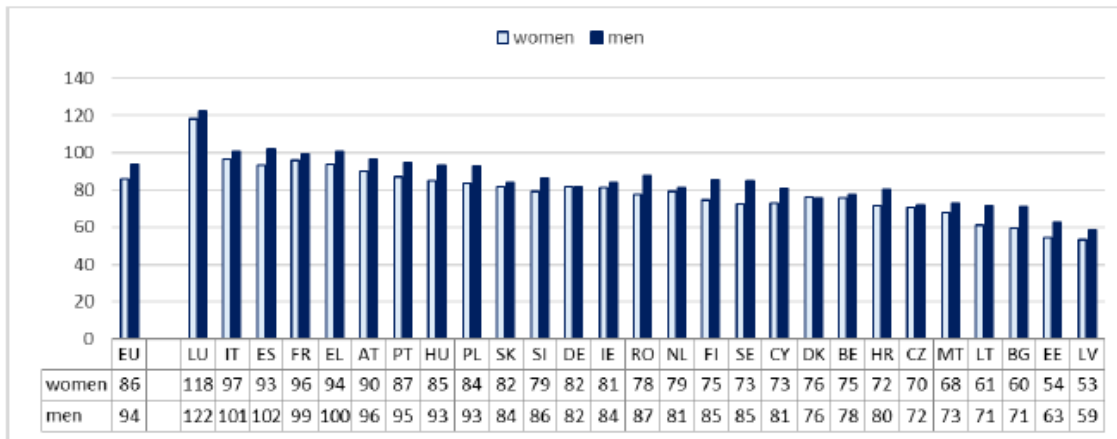
Note: Survivor benefits for the Netherlands are omitted.

Source: Eurostat (*spr\_exp\_sum* and *spr\_pns\_ben*).

- En proportion du revenu des personnes en âge de travailler, les hommes âgés ont un revenu relatif supérieur à celui des femmes âgées.

Figure 11 – ratio de revenu relatif des 65 ans et plus par rapport au revenu des personnes âgées de 18 à 64 ans, par genre, en 2019, en %

*The ratio of old-age income to work-age income is higher among men than women*



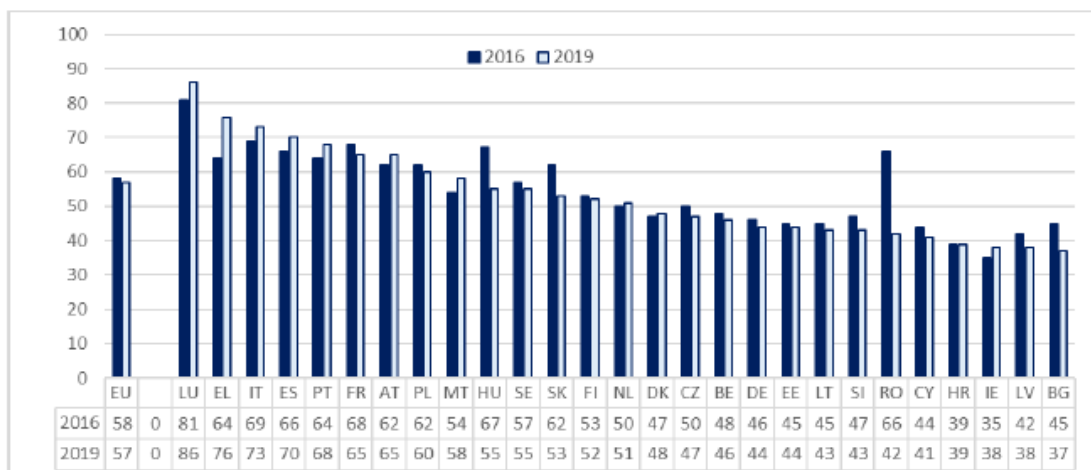
Note: sorted by total.

Source: Eurostat (ilc\_di03).

Note : men = hommes, women = femmes

- Les pensions rapportées aux derniers revenus d'activité sont stables dans la quasi-totalité des États-membres et représentent entre un tiers et quatre cinquièmes des derniers revenus d'activité

Figure 13 – Taux de remplacement agrégé, en 2016 et 2019, en %



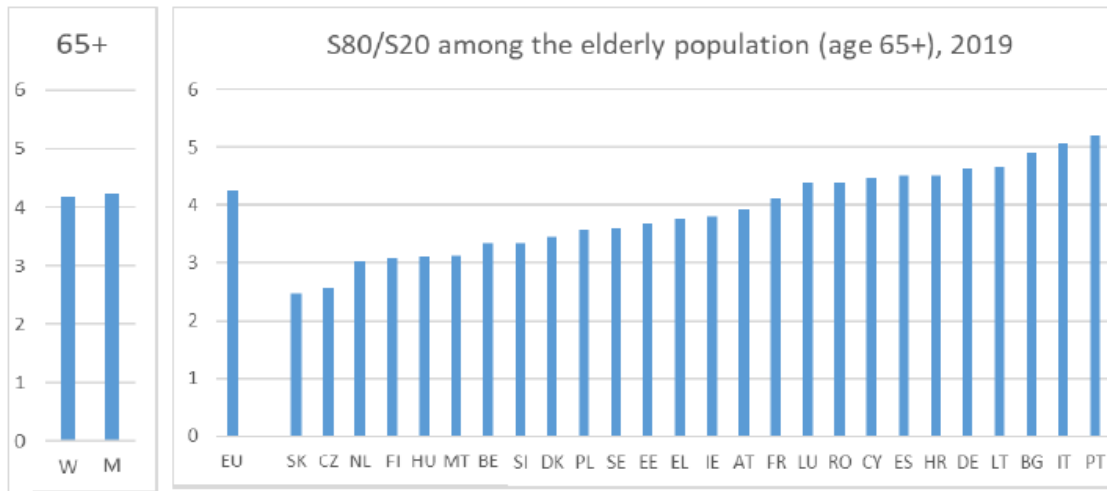
Note: Sorted by 2019 value.

Source: Eurostat (ilc\_pnp3).



- Parmi les personnes âgées de plus de 65 ans, le revenu des 20 % les plus aisés représente quatre fois celui des 20 % les moins aisés

Figure 14 – Inégalité de répartition des revenus – rapport interquintile des revenus (S80/S20) des 65 ans et plus, 2019

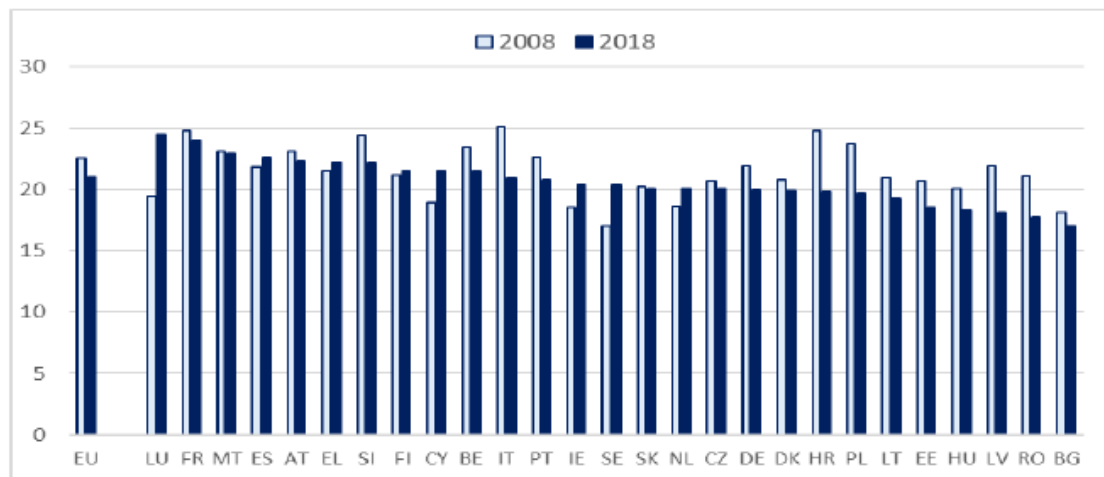


Source: Eurostat (filc\_d11).

Note : sur le panel de gauche, W représente les femmes et M les hommes.

- La durée de retraite a légèrement diminué depuis une décennie

Figure 16 – Durée moyenne de retraite calculée à partir du dernier emploi occupé, en 2008 et 2018, en années et par pays

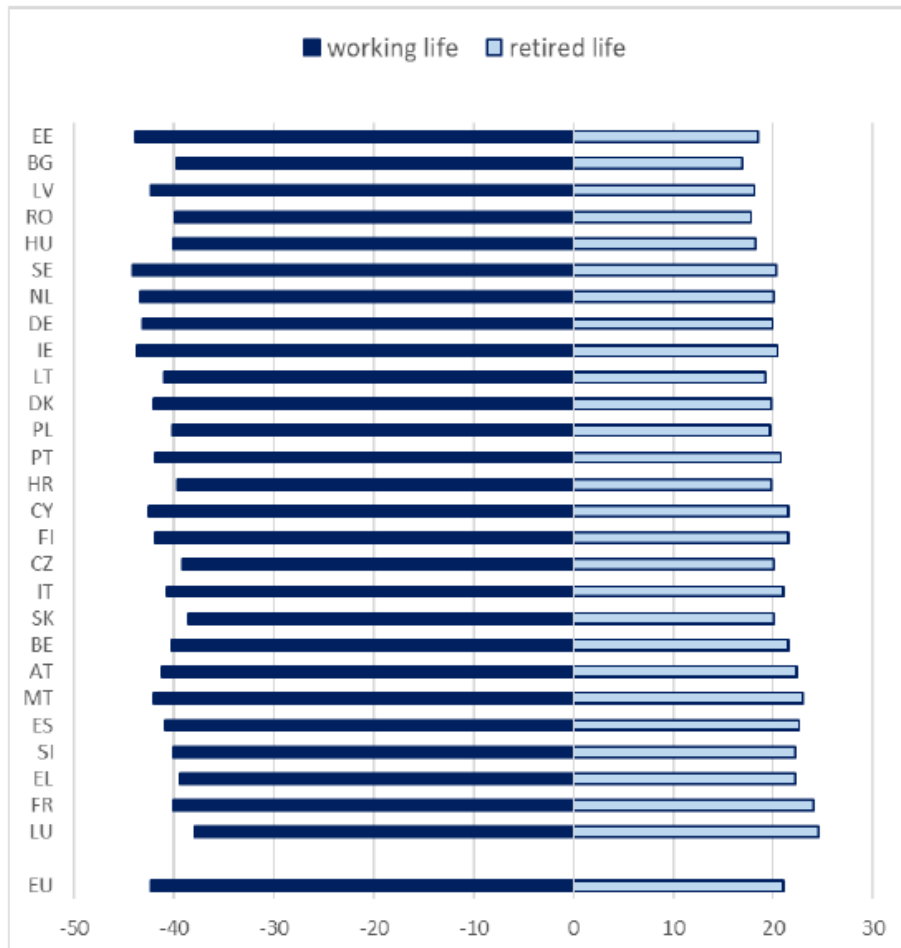


Note: Duration begins on leaving the last employment, for people who were employed at the age of 50.

Source: Eurostat (lfsa\_ergan and demo\_mlexpec).

- Des durées de vie au travail plus longues sont associées à des durées de retraite plus courtes

Figure 17 – Durée moyenne de retraite à partir de la fin du dernier emploi et durée de vie au travail en 2018, en années



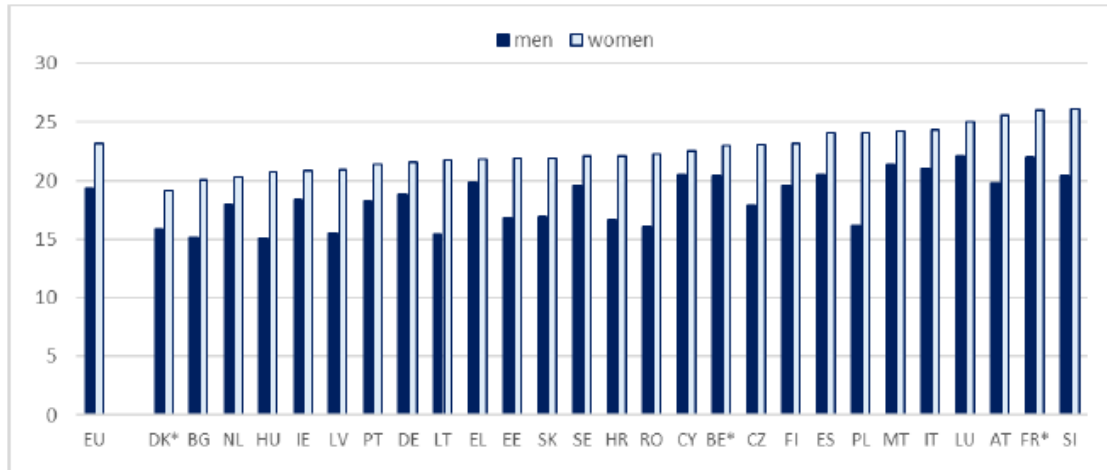
Note: Countries ranked by ratio between retired and adult life. Working life is counted from first employment and ends when last employment ends.

Source: Eurostat (demo\_mlexpec) and Ageing Report assumptions.

Note : working life = vie active ; retired life = vie à la retraite

- Dans la plupart des pays, les femmes perçoivent des pensions de retraite pendant 20-25 ans, les hommes pendant 15- 20 ans

Figure 18 – Espérance de vie à l'âge moyen de la première liquidation d'une pension en 2019, en années



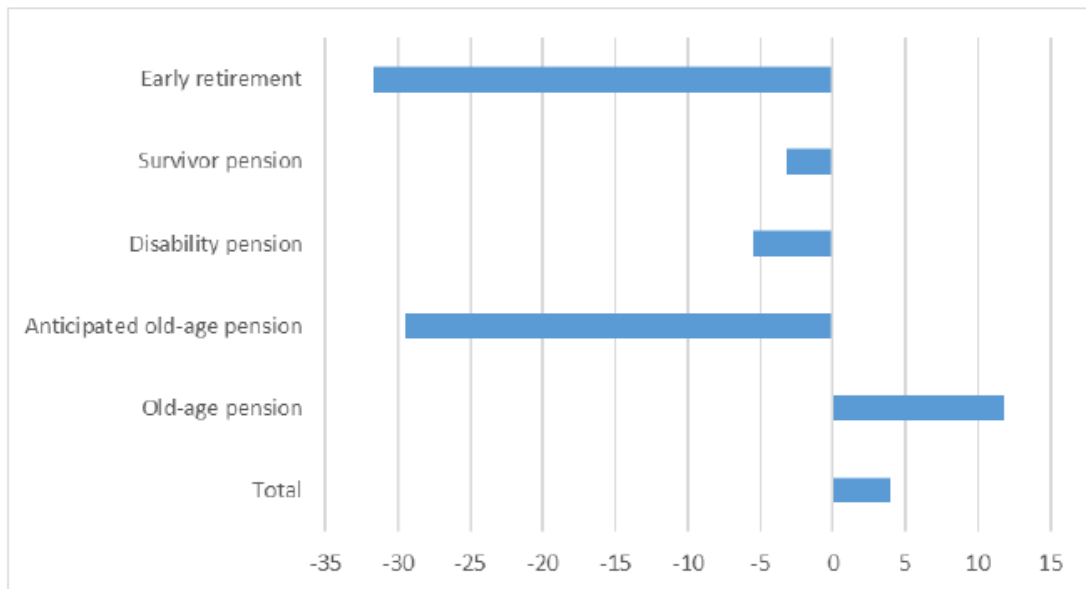
Note: \* 2018 data.

Source: Eurostat (demo\_mlexpec), national data on first pension receipt (collected within the Ageing Report process). Data extraction date: November 2020.

Note : men = hommes, women = femmes

- Seul le groupe des retraités percevant une pension de vieillesse augmente ; le nombre de bénéficiaires de pension de réversion, de pension d'invalidité ou de pensions pour retraite anticipé se réduit

Figure 20 – Évolution du nombre de retraités entre 2008 et 2018 et décomposition selon le type de pension perçue dans l'UE27, en %



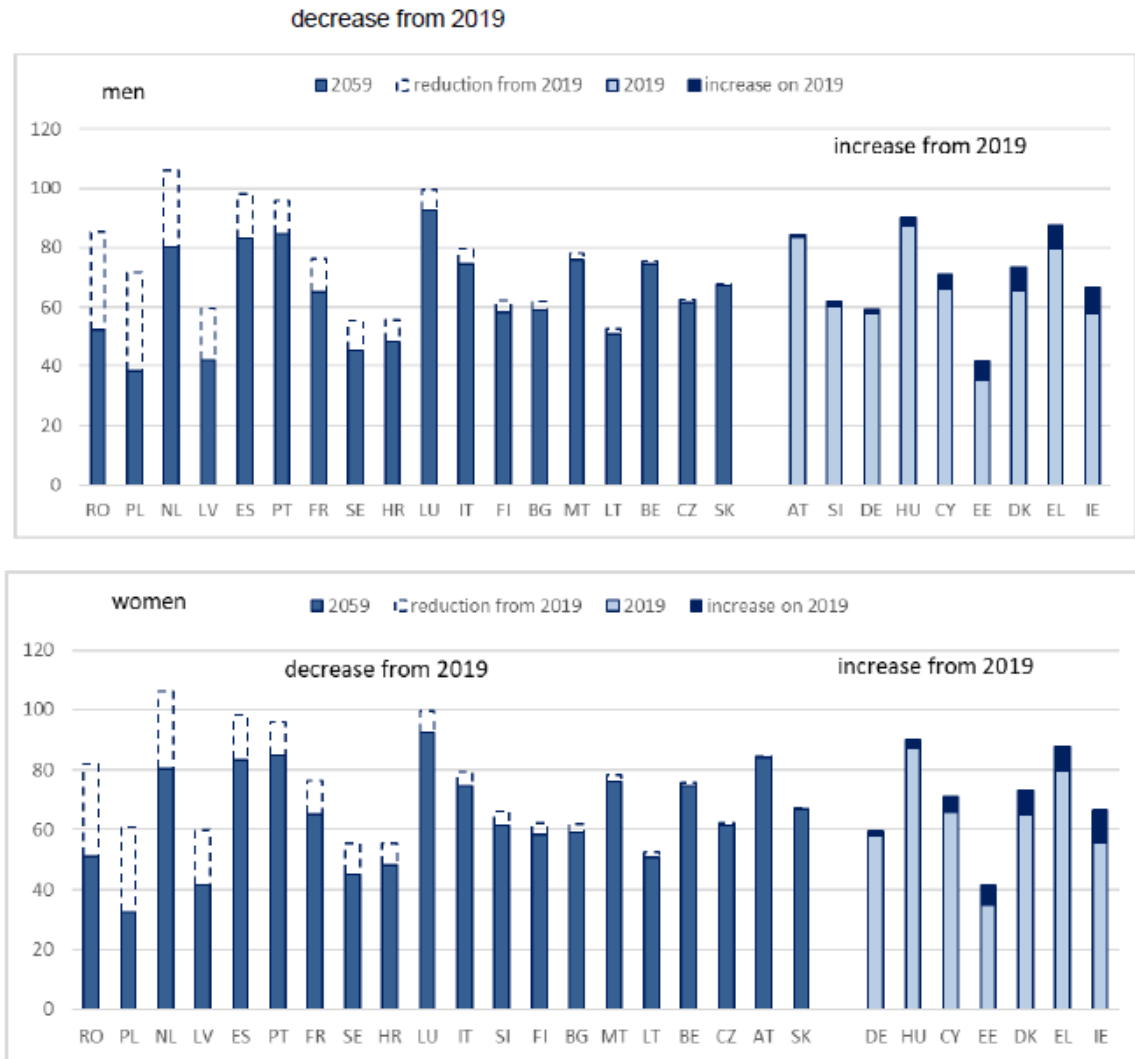
*Note: Germany and the Netherlands, no data for 2018 (2017 used instead); 'anticipated old-age' are pensions taken early because of seniority or special rules, e.g. after working in arduous conditions; 'early retirement' is due to labour market conditions; the total number of pensioners excludes double-counting of people receiving several types.*

*Source: Eurostat (spr\_pns\_ben).*

*Note : early retirement = retraite anticipée ; survivor pension = pension de réversion ; disability pension = pension d'invalidité ; anticipated old-age pension = pension de retraite anticipée ; old age pension = pension de retraite*

- La plupart des pays verront le taux de remplacement théorique net diminuer dans le futur, pour une même durée de carrière.

Figure 24 – Taux de remplacement théoriques nets (40 années de carrière jusqu'à l'âge légal de retraite), travailleur rémunéré au niveau de la rémunération moyenne, en 2019 et en 2059, hommes (graphique supérieur) et femmes (graphique inférieur), en %

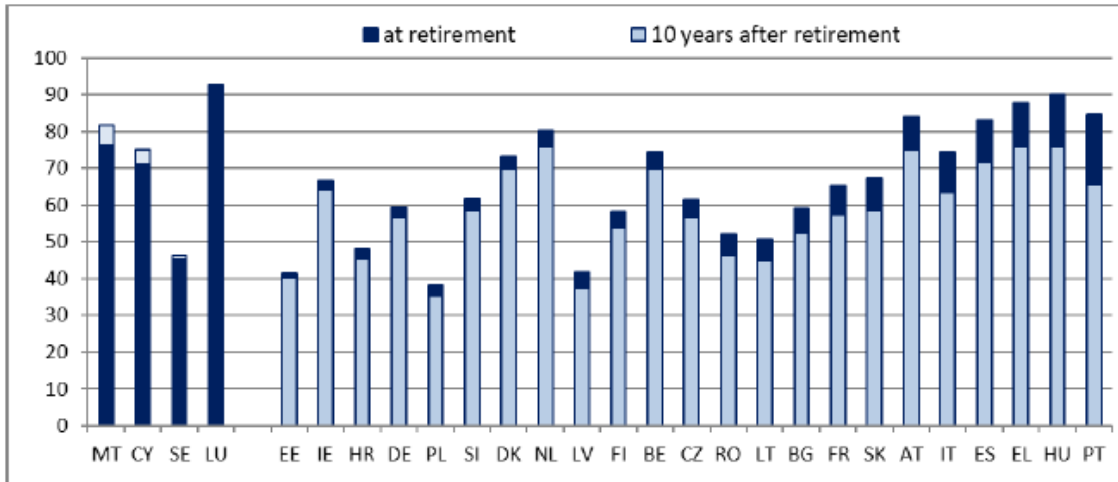


*Note: In some countries such as Belgium and France, a full pension is not granted under the base-case conditions.*

*Source: OECD and Member States.*

- Dans la plupart des pays, les taux de remplacement théoriques nets baissent au cours de la retraite.

Figure 41 – Taux de remplacement théorique net, carrière type de 40 ans à la rémunération moyenne jusqu’ à l’âge légal, en 2069, en %



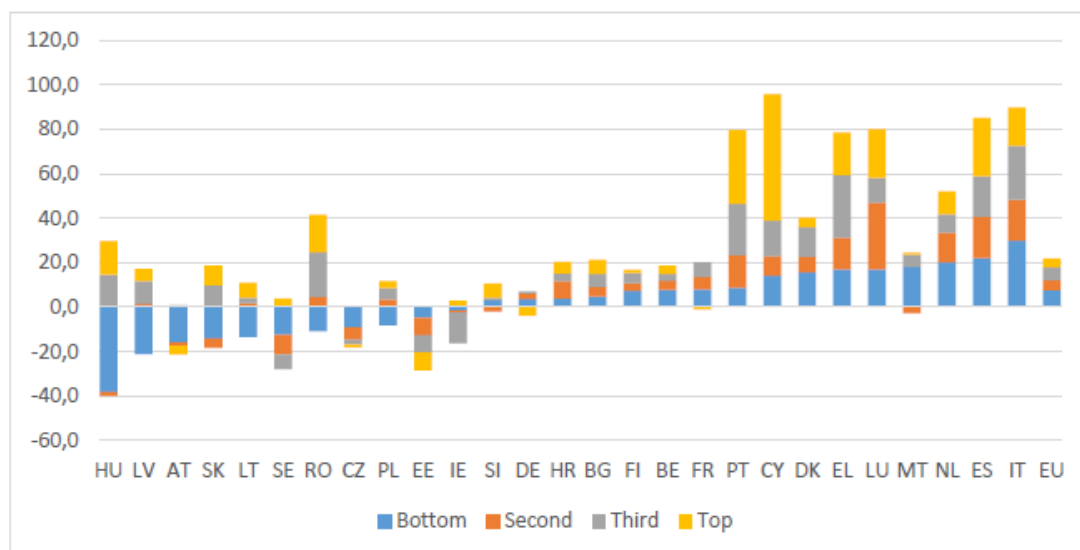
Notes: Ranked by difference in TRR; countries on the left have higher replacement rates 10 years after retirement; those on the right have a lower TRR after 10 years. TRRs are higher for men than for women in Poland and Romania – by 5.4 p.p. and 0.7 p.p., respectively.

Source: OECD and Member States.

Note : en bleu sombre : à la liquidation ; en bleu clair : 10 ans après la liquidation.

- Entre 2007 et 2018, seuls 12 États membres ont connu une augmentation des taux de remplacement agrégés sur toute la distribution des revenus ; dans la majorité des pays, les personnes situées dans le quartile inférieur de la distribution ont connu une augmentation inférieure à la moyenne de l'UE, voire une diminution.

Figure 46 – Évolution du taux de remplacement agrégé (pension médiane des 65-74 ans rapportée à la rémunération médiane des 50-59 ans en activité), par quartile de revenu entre 2007 et 2018, en points de pourcentage



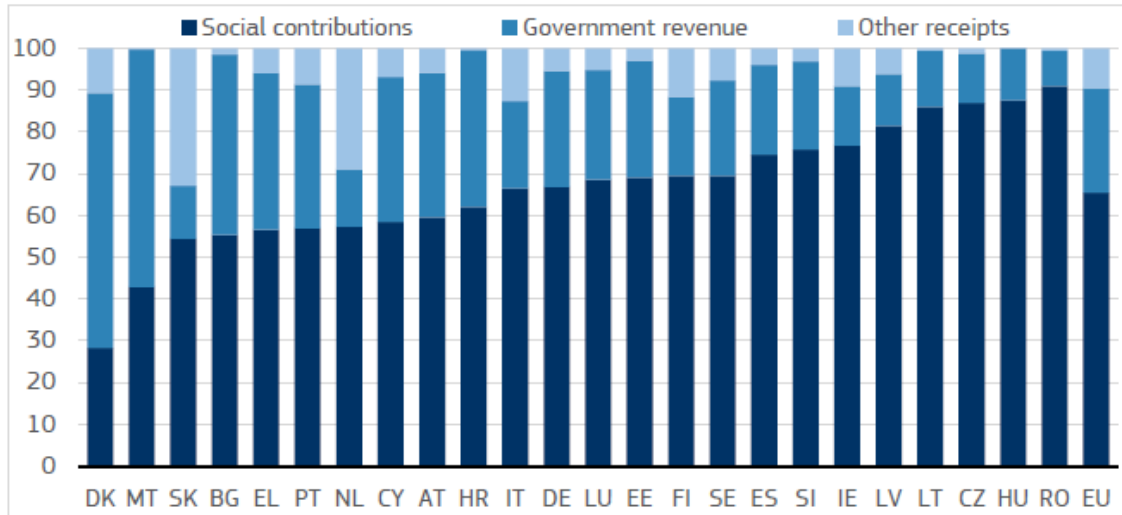
Notes: Figure for Croatia in 2007 relates to 2010; figures for 2018 for Ireland and Slovakia relate to 2017; the graph shows the differences for the aggregate replacement ratio in 2017 and 2018 for each income quartile.

Source: Eurostat, EU-SILC microdata, ESPN calculations.

Note : bleu : premier quartile ; orange : deuxième quartile ; gris : troisième quartile ; jaune : quatrième quartile.

- Dans l'UE, les régimes de prestations vieillesse sont principalement financés par les cotisations sociales.

Figure 62 – Décomposition des sources de financement des prestations vieillesse en 2018, en % du total des sources de financement



Notes: Countries are ordered by the share of social contributions in financing. Note that the EU total does not include Belgium, France or Poland, which are sufficiently large to have some effect on the breakdown of revenue shown.

Source: Eurostat, ESSPROS data by scheme and ESPN calculations.

Note : social contributions = cotisations sociales ; gouvernement revenue = recettes publiques ; other receipts = autres ressources.